



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7017^e séance

Mercredi 14 août 2013, à 10 h 15

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Perceval	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Ahmad
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2013/470)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/470)

La Présidente (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Babacar Gaye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; M^{me} Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence; et M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/470, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Gaye.

M. Babacar Gaye : S'adresser au Conseil de sécurité est un privilège, et le faire en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général est un honneur qui m'échoit pour la première fois. Je saisis cette occasion pour exprimer mon profond respect au Conseil.

Je me réjouis de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/470) et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), en présence de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, et du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, qui ont tous deux visité la République centrafricaine en juillet et feront des

exposés sur la situation humanitaire et des droits de l'homme.

(l'orateur poursuit en anglais)

Depuis la publication du rapport, la situation en République centrafricaine est restée généralement très instable et imprévisible, bien que certains progrès aient été réalisés au plan politique. À la suite de la promulgation de la charte de transition, le 18 juillet, et conformément à son article 25, le Gouvernement d'union nationale, formé le 13 juin, a été remanié le 2 août. Si sa composition est pratiquement inchangée, M. Michel Djotodia n'est plus Ministre de la défense mais été remplacé par un nouveau Secrétaire d'État responsable de la défense, de la restructuration de l'armée, des anciens combattants et des victimes de guerre.

Le portefeuille des eaux et forêts, détenu par l'ancien Ministre d'État, M. Moussa Dhaffane, a été pourvu. La représentation des femmes reste faible – elles ne sont que trois des 34 membres du Cabinet – même si elles détiennent des portefeuilles clefs, dont le Ministère des affaires étrangères et le Ministère du développement rural. La Ministre du développement rural est également Ministre d'État.

De même, le Conseil national de transition, dont la composition a été portée de 105 à 135 membres en juillet, a formé un nouveau Bureau le 8 août. Alors que cette nouvelle élection avait été réclamée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en vue d'assurer plus de diversité et une plus grande représentation, le Bureau est resté pratiquement intact, un seul des Rapporteurs ayant perdu son siège.

Les membres de la Cour constitutionnelle de transition prêteront serment le 16 août. Et le 18 août, ils feront prêter serment à M. Djotodia, en sa qualité de chef d'État de la transition. Conformément à la charte de transition, cette cérémonie marquera le début officiel de la période de transition, qui devrait durer de 18 à 24 mois. Ainsi, la plupart des institutions et des mécanismes de transition ont été mis en place conformément aux décisions de la CEEAC.

Ces progrès ont été possibles grâce à la participation directe des dirigeants de la CEEAC et du Médiateur qu'ils ont nommé pour la République centrafricaine, le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo. Mais des tensions persistent entre M. Djotodia, le Premier Ministre, M. Tiangaye, et le Président du Conseil national de transition quant à la gestion du processus de transition. Leurs relations

sont caractérisées par une suspicion et une méfiance réciproques. C'est pourquoi les acquis politiques demeurent fragiles alors que la feuille de route pour les élections reste encore à définir.

Si l'état de droit est toujours inexistant au niveau national, les conditions de sécurité se sont légèrement améliorées à Bangui à la suite de l'arrestation du général Mohamed Moussa Dhaffane, qui était l'un des principaux chefs militaires d'une des factions de la Séléka et Ministre d'État des eaux et forêts. Neuf sites ont été établis dans cinq localités pour le cantonnement ou le regroupement de la Séléka, et quatre sites pour le cantonnement et le regroupement d'anciens éléments des Forces armées centrafricaines, l'ancienne armée.

La Séléka et la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), la force sous-régionale de maintien de la paix, ont recommencé à mener des patrouilles conjointes dans la capitale. Mais les pillages, les enlèvements, les tortures et les tueries continuent. Par exemple, une « taxe » sur le ramadan a été imposée aux populations des provinces. Le 9 août, des hommes armés soupçonnés d'appartenir à la Séléka ont cambriolé un supermarché de quartier en plein jour et enlevé ses propriétaires. De plus, les violations des droits de l'homme, devenues courantes, sont aggravées par l'effondrement de l'ordre public, notamment dans les provinces où des éléments de la Séléka continuent de s'en prendre aux civils.

Nous devons veiller à ce que les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme ne restent pas impunis. Entre-temps, la situation humanitaire a atteint des niveaux sans précédent; 4,6 millions de personnes sont touchées par une crise humanitaire grave qui est passée de l'état de crise humanitaire de longue durée à une situation d'urgence complexe. Le Sous-Secrétaire général Šimonović et la Secrétaire générale adjointe Amos présenteront au Conseil un rapport détaillé sur la gravité de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire, respectivement.

En l'absence d'une chaîne de commandement adéquate, le pays risque de sombrer dans l'anarchie et le désordre. Certains policiers se rendent à leur travail, mais ils ne sont pas équipés pour travailler de manière sûre et effective. En outre, non seulement ne font-ils pas confiance à leurs homologues de la Séléka, ils en ont peur.

La réorganisation des forces de sécurité et de défense ne fait toujours pas l'objet d'un plan clair, crédible

et structuré. À cet égard, la police et la gendarmerie ont reçu l'ordre d'intégrer chacune 500 hommes de la Séléka, dont des éléments qui seraient d'origine étrangère, et ce, sans contrôle d'aptitude préalable. L'intégration prévue de 1 000 éléments additionnels de la Séléka dans la nouvelle Armée de la République centrafricaine n'est pas basée non plus sur un ensemble de critères objectifs.

Le processus d'intégration dans les rangs de la police souffre aussi de l'absence d'installations adaptées, un contingent de la MICOPAX occupant toujours les locaux de l'École de formation de la Police nationale. Nombre d'éléments des Forces armées centrafricaines ont pris leurs fonctions dans quatre sites différents à Bangui, même si certains ont également cherché refuge dans des pays voisins, dont le Congo, la République démocratique du Congo et le Cameroun, avec leurs armes. Des efforts diplomatiques sont actuellement en cours en vue de leur rapatriement volontaire. Les responsables de la Séléka et le groupe rebelle Force démocratique du peuple centrafricain, dirigé par Abdoulaye Miskine, en débattent actuellement.

Pendant ce temps, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continue de tirer profit des troubles provoqués par les événements politiques de mars 2013. Depuis mai 2013, le BINUCA reçoit des rapports faisant état de la présence d'éléments de la LRA dans la préfecture de Haute-Kotto, une zone diamantifère.

Le 19 juillet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé le déploiement, pour une période initiale de six mois, d'une opération de soutien à la paix dirigée par l'Afrique, la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine, à compter du 1^{er} août 2013. Cette nouvelle mission comprendra 3 652 membres civils et militaires provenant essentiellement des contingents qui servent actuellement dans la MICOPAX. La mission a pour mandat de protéger les civils et de rétablir la sécurité et l'ordre public; de rétablir l'autorité de l'État; de réformer et de restructurer les secteurs de la défense et de la sécurité; et de créer les conditions propices à la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations dans le besoin.

La mission a un mandat solide et aura un rôle important à jouer pour stabiliser les conditions de sécurité. L'Union africaine enverra le 17 août à Bangui une mission d'évaluation technique chargée de définir le concept d'opération de la mission et d'élaborer un plan de soutien logistique réaliste pour la mission. L'ONU participera à cette mission d'évaluation technique à

titre consultatif. En même temps, l'Union africaine déploie parallèlement à Libreville une équipe conjointe de planification de la transition chargée de mettre au point, en coopération avec la CEEAC, les modalités de la transition de MICOPAX II à la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine menée par l'Afrique.

Nous nous félicitons de la mise en place d'une mission de l'Union africaine et encourageons le Conseil de sécurité à lui accorder son plein appui. Nous espérons que le prochain déploiement de cette force impartiale qu'est cette nouvelle mission permettra de mettre fin à l'anarchie et au désordre qui règnent à Bangui et dans les provinces.

Au plan politique, M. Djotodia, le Premier Ministre et le Président du Conseil national de transition doivent coopérer de toute urgence afin de régler leurs différends qui, laissés en l'état, pourraient compromettre les progrès réalisés à ce jour et aggraver sérieusement la crise que connaît le pays. Pour l'avenir, il faudra convenir d'une feuille de route et d'un chronogramme sur la fin à la période de transition et la tenue des élections. Il faudra également aborder la question de l'impunité et fournir l'assistance requise aux populations dans le besoin.

(l'orateur reprend en français)

La République centrafricaine fait face à d'énormes défis, mais j'ai la conviction qu'avec le soutien permanent et agissant de la communauté internationale, associé à la volonté politique des acteurs, nous pouvons ensemble surmonter ces difficultés. Lors de mes entretiens avec les acteurs nationaux comme avec les dirigeants de la sous-région, je n'ai pas manqué une seule fois d'appeler leur attention sur l'impérieuse nécessité de résoudre le problème de la sécurité qui demeure de loin la plus urgente des priorités. Sans doute beaucoup reste à faire par ailleurs, mais le règlement des problèmes de sécurité et d'état de droit aura un impact positif et immédiat sur les défis politiques, humanitaires et des droits de l'homme auxquels nous sommes confrontés. En un mot, il est temps d'agir.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Amos.

M^{me} Amos (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de faire au Conseil le point de la situation humanitaire en République centrafricaine après la visite que j'ai récemment effectuée dans le pays avec M^{me} Kristalina

Georgieva, Commissaire européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gaye, l'a déjà indiqué, la situation politique et au plan de la sécurité en République centrafricaine demeure précaire et instable. Le nouveau Gouvernement d'union nationale est fragile et se heurte à de nombreuses difficultés, liées notamment aux clivages au sein de la Séléka, à la prolifération d'armes à Bangui et ailleurs, à l'entreprise de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et à l'absence de l'administration de l'État en dehors de Bangui.

Au cours des derniers mois, la situation humanitaire s'est considérablement détériorée. Ce qui était une crise prolongée marquée par la pauvreté et une vulnérabilité chronique s'est mue en une situation d'urgence complexe caractérisée par la violence, des besoins pressants et de graves problèmes liés à la protection. Si cette crise n'est pas gérée adéquatement, elle risque de s'étendre au-delà des frontières de la République centrafricaine et de déstabiliser davantage une région déjà confrontée à d'énormes problèmes.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gaye, l'a déjà indiqué, tous les Centrafricains – 4,6 millions, dont la moitié sont des enfants – sont touchés par cette crise. Environ 1,6 million de personnes ont cruellement besoin d'assistance, notamment de vivres, de protection, de soins de santé, d'eau, de services d'assainissement et d'abris. Les besoins humanitaires augmentent de jour en jour. Il y a plus de 206 000 personnes déplacées et près de 60 000 personnes ont trouvé refuge dans les pays voisins, dont les deux tiers en République démocratique du Congo. Nombreux sont ceux qui continuent à se réfugier dans la brousse et dans des zones éloignées, où ils vivent dans des conditions sanitaires déplorable, sans accès aux services de base ou à de l'eau salubre. Plus de 650 000 enfants ne peuvent pas aller à l'école, car les écoles sont fermées ou occupées par des groupes armés. Environ 484 000 personnes se trouvent actuellement dans une situation de grave insécurité alimentaire, et des milliers de garçons et de filles souffrent de malnutrition aiguë.

Lors de notre visite, nos interlocuteurs nous ont parlé d'attaques armées prenant pour cible des civils, de détentions illégales, de torture et d'enlèvements. Par ailleurs, selon l'UNICEF, 3 500 enfants ont été recrutés par les forces armées et les groupes armés pendant

le conflit. Je juge également très préoccupantes les informations faisant état de violences sexuelles à grande échelle, dont les femmes et les enfants continuent d'être les principales victimes.

Le système sanitaire, déjà fragile, est débordé. De nombreux fonctionnaires ont quitté leur poste et les soins de santé sont maintenant presque entièrement fournis par les organisations non gouvernementales. Il est impossible d'acheter des médicaments de base et des produits d'hygiène sur place en raison de l'effondrement de la chaîne d'approvisionnement. Le risque d'épidémies est très élevé, et les organisations non gouvernementales internationales font déjà état d'une augmentation des cas de paludisme. Il sera difficile de remplacer le matériel - tels que les générateurs - dans les hôpitaux et d'assurer l'approvisionnement en carburant par exemple. En outre, le risque que d'autres actes de pillages soient commis demeure élevé. Lors d'une visite sur le terrain dans un hôpital à Kaga Bandoro, j'ai pu voir combien les médecins et les infirmières luttent au quotidien pour répondre aux besoins de santé les plus élémentaires de la population. L'hôpital, qui ne compte que 60 lits, dessert environ 130 000 personnes dans toute la province. La plupart des matelas ont été pillés, et il n'y a pas d'électricité.

La situation en matière de sécurité n'a cessé de se détériorer depuis décembre 2012. Il s'agit d'un problème très préoccupant qu'il faut régler. J'ai visité les locaux des Nations Unies qui ont été pillés. Par ailleurs, certains locaux des Nations Unies sont toujours occupés par des éléments de la Séléka. L'insécurité persistante et la destruction des infrastructures constituent un obstacle aux efforts d'intervention humanitaire. En dépit de cette situation, nous avons pu fournir une aide alimentaire à près de 160 000 personnes, qui ont également bénéficié de programmes de nutrition. En outre, 590 000 personnes ont bénéficié de programmes d'eau et d'assainissement, et 200 000 ont reçu une aide sanitaire. Toutefois, cela est dérisoire étant donné les besoins qui existent dans tout le pays.

Les organisations non gouvernementales ont joué et continuent de jouer un rôle important. La plupart de ces organisations ont continué d'opérer dans les zones les plus touchées par les combats, et je tiens à les remercier du travail qu'ils continuent d'effectuer. Des membres du personnel de l'ONU sont en train d'être déployés en dehors de la capitale. Le processus de redéploiement à Paoua, à Bouar, à Kaga Bandoro et à Bambari a débuté le 10 août. Les efforts de suivi en

matière de droits de l'homme et de protection seront également intensifiés. La présence des Nations Unies dans d'autres zones permettra d'assurer la fourniture de l'aide et la protection, ce qui est indispensable.

Les autorités de la République centrafricaine ont démontré une réelle volonté de coopérer avec les acteurs humanitaires pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Lors de notre visite, les autorités ont réitéré leur engagement à faciliter l'action humanitaire, notamment en garantissant la sécurité des travailleurs humanitaires. Les autorités ont indiqué que leurs priorités majeures étaient de rétablir la sécurité et d'exécuter le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce dont on ne peut que se féliciter. Néanmoins, comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gaye, l'a déjà indiqué, les autorités centrafricaines se heurtent à bien de difficultés étant donné les effectifs élevés de la Séléka, l'absence de commandement et de contrôle sur ces éléments, et la présence de combattants provenant d'autres pays.

L'aide humanitaire ne saurait être une solution à long terme aux problèmes complexes auxquels la République centrafricaine doit faire face. Il faut une action globale, en donnant la priorité au rétablissement de la sécurité et en répondant aux besoins humanitaires, de relèvement et de développement. Les autorités doivent en faire davantage s'agissant de la protection des civils et du respect des droits de l'homme, notamment la libération et la réinsertion des enfants associés aux groupes armés. Ces enfants sont la prochaine génération des Centrafricains, et nous devons leur donner les moyens de contribuer à un avenir pacifique.

J'ai quelques demandes à présenter au Conseil. Premièrement, afin d'appuyer le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en République centrafricaine, je prie le Conseil d'examiner dans les plus brefs délais la demande d'appui faite par l'Union africaine pour la mission de paix qu'elle a récemment créée, la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine. Pour que les opérations humanitaires puissent se poursuivre en toute sécurité, il est essentiel que cette mission de l'Union africaine soit dotée de fonds et de l'appui logistique nécessaires pour pouvoir fonctionner efficacement.

Deuxièmement, je prie le Conseil de rappeler de nouveau à toutes les parties au conflit leurs obligations découlant du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et de veiller à ce que tous ceux qui ont commis des violations répondent de leurs actes.

Troisièmement, je prie les membres du Conseil d'user de leur influence auprès des autorités centrafricaines pour faciliter le dialogue en vue de la réconciliation politique.

Quatrièmement, il faut augmenter les ressources financières. Jusqu'à présent, seulement 32 % des 195 millions de dollars requis ont été décaissés. Même si l'Union européenne, qui est le principal donateur, a annoncé une contribution supplémentaire au cours de notre visite – faisant passer son aide d'urgence à 20 millions d'euros pour cette année –, il faut un soutien international beaucoup plus conséquent pour répondre aux besoins croissants. Moins de 10 % des fonds nécessaires pour des secteurs essentiels comme l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ont été alloués.

Enfin, je prie le Conseil d'appuyer les autorités pour que les fonctionnaires puissent regagner rapidement leurs postes dans les zones situées en dehors de Bangui afin de faciliter la restauration des services de base indispensables. Nous devons faire les investissements à long terme nécessaires pour remettre le pays sur la voie du relèvement et de l'autonomie.

La République centrafricaine n'est pas encore un État en déliquescence, mais elle risque de le devenir si l'on ne prend pas des mesures rapides. Malgré ces lourds défis, la communauté internationale, en collaboration avec les autorités, peut apporter une contribution importante au développement politique, économique et social de la République centrafricaine. Si nous n'agissons pas maintenant, non seulement la situation déplorable dans laquelle se trouve le peuple centrafricain ne fera que persister et s'aggraver, mais l'on court également le risque de voir la crise se propager au-delà des frontières de la République centrafricaine, dans une région déjà confrontée à d'énormes problèmes.

La Présidente (*parle en espagnol*): Je remercie M^{me} Amos de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

M. Šimonović (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. J'ai effectué une visite en République centrafricaine du 28 juillet au 2 août pour discuter avec les autorités de transition des problèmes relatifs aux droits de l'homme et identifier les moyens d'y remédier. Ma mission faisait suite à une mission d'établissement des faits dépêchée par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Afrique centrale du 19 juin au 11 juillet

pour recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme commises à partir de décembre 2012, afin de faire rapport au Conseil des droits de l'homme en septembre. Au cours de ma mission, j'ai rencontré le Premier Ministre du Gouvernement de transition ainsi que plusieurs Ministres en charge de portefeuilles clefs, de même que des victimes, des représentants d'organisations de la société civile, des chefs religieux, la communauté diplomatique et des collègues des Nations Unies.

Voilà des décennies que la République centrafricaine est rongée par les combats et l'instabilité. La corruption du régime Bozizé et le fait qu'il ait négligé et discriminé le nord du pays, qui compte une large population musulmane, sont quelques-uns des nombreux facteurs qui ont alimenté la rébellion. Nombre des problèmes rencontrés par le pays, notamment la faiblesse du système de justice et le manque d'accès à la santé et à l'éducation, ne sont pas nouveaux. Mais le conflit s'est caractérisé par des violences, des pillages et des destructions à un niveau encore jamais vu.

Entre décembre 2012 et mars 2013, tant la Séléka que les forces de l'ancien Gouvernement ont commis de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, même si pour la plupart des violations et abus des droits de l'homme ont été le fait des éléments de la Séléka. Ces violations ont continué après que la Séléka se soit emparée du pouvoir le 24 mars et se poursuivent aujourd'hui.

Parmi les violations, on dénombre notamment des assassinats extrajudiciaires, des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des kidnappings, des arrestations et mises en détention arbitraires, des actes de torture et des actes de violence sexuelle ou sexiste ainsi que de graves atteintes aux enfants, dont des meurtres, des violences sexuelles, le recrutement d'enfants soldats, l'utilisation d'enfants comme boucliers humains, et la destruction et le pillage de biens privés et publics, y compris des hôpitaux, des écoles, des bâtiments administratifs et des locaux de l'ONU ou d'autres organisations internationales. Des actes de représailles contre les militants de la société civile et les journalistes qui critiquent les autorités de transition ont également été signalés.

Selon certaines informations, les éléments de la Séléka s'en prendraient systématiquement aux lieux de culte chrétiens. Plusieurs initiatives ont été prises pour contenir les tensions religieuses, je pense notamment à

la plateforme de dialogue mise en place par les chefs religieux catholique, protestant et musulman. Lors de mes rencontres avec le chef de la communauté chrétienne et le chef de la communauté islamique, j'ai été encouragé de voir qu'ils collaborent étroitement pour prévenir les affrontements et les violences entre les groupes religieux. Il importe de renforcer cette collaboration pour empêcher que les clivages religieux ne se creusent dangereusement.

Certaines communautés se sont opposées violemment aux éléments de la Séléka, tentant d'arrêter les suspects présumés. Ces actions ont donné lieu à de sauvages représailles de la part de membres de la Séléka, qui ont notamment incendié plusieurs villages après avoir tué la totalité de leurs habitants.

Un autre élément inquiétant est le fait que les registres publics, des extraits de naissance aux archives judiciaires et pénitentiaires, sont systématiquement détruits. Cela alimente les soupçons selon lesquels la coalition de la Séléka tenterait de modifier l'équilibre ethnique et religieux du pays, profitant de la porosité des frontières. Le fait qu'il n'y a plus de registres publics pour établir les listes d'électeurs pose un problème supplémentaire pour l'organisation d'élections libres et régulières dans les 18 à 24 prochains mois, comme l'a déjà évoqué le Représentant spécial du Secrétaire général, le général Gaye.

À l'heure actuelle, en dépit d'une amélioration de la situation en matière de sécurité à Bangui, l'État est quasiment inexistant dans le reste du pays. Il n'y a ni sécurité ni état de droit, et pas de policiers, de procureurs ou de juges. En revanche, on trouve partout des éléments de la Séléka qui ne reçoivent aucune solde et se livrent souvent à des pillages et à l'extorsion pour survivre. La plupart des hôpitaux et des écoles sont fermés et ont été pillés. Par exemple, le tribunal de Bambari, où je me suis rendu, est aujourd'hui un bâtiment totalement vide où il n'y a même pas de tables. Ses portes et ses fenêtres ont été brisées et les restes des archives et documents officiels jonchent le sol.

La peur est partout. Victimes, témoins et membres des organisations de la société civile m'ont tous dit avoir peur d'être tués, agressés physiquement ou sexuellement ou cambriolés. Ils ont évoqué leur crainte de s'exprimer, de se rendre aux champs ou de rentrer chez eux à la nuit tombée. Certains n'osent tout simplement plus rentrer chez eux et restent cachés dans le maquis. Dans certaines régions du pays, moins de

20 % des semences ont été plantées et on s'attend à de graves pénuries alimentaires au début de l'année 2014.

Il est difficile de rassembler des données précises sur les violations commises du fait des difficultés d'accès aux régions situées en dehors de Bangui pour raisons de sécurité et des moyens très insuffisants dont dispose le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) en matière de surveillance des droits de l'homme. Il est urgent d'obtenir des informations crédibles et fiables sur les violations des droits de l'homme afin de pouvoir les combattre efficacement. Pour renforcer les capacités nationales de surveillance et de communication de l'information, il est indispensable de mettre d'urgence en place une commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En mai, les autorités de transition ont créé une commission d'enquête mixte chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et les crimes commis depuis 2004. Toutefois, cette commission ne répond pas aux normes internationales. Elle n'est pas indépendante ni impartiale et n'a pas le mandat ni les capacités de lutter efficacement contre l'impunité. C'est la raison pour laquelle la société civile demande la création d'une commission internationale d'enquête.

Tant que les conditions de sécurité ne s'amélioreront pas, les enseignants et les médecins qui ont trouvé refuge dans la capitale ne retourneront pas dans les écoles et les cliniques du pays, plus de 650 000 enfants manqueront une année scolaire de plus et une nouvelle récolte sera perdue. En outre, la propagation rapide de maladies tels le paludisme et la malnutrition risque de faire plus de victimes que le conflit lui-même.

Je voudrais terminer mon propos en faisant six recommandations au Conseil de sécurité et à la communauté internationale.

Premièrement, une des grandes priorités est d'assurer rapidement la sécurité et de protéger les populations contre de nouvelles violations des droits de l'homme. Le problème est que les forces de la Séléka n'ont pas confiance dans les anciens membres de la police et de la gendarmerie, tandis que la population, elle, n'a aucune confiance dans les forces de la Séléka. Il est donc urgent de créer une force nationale chargée de la sécurité qui soit crédible et légitime et composée d'un nombre limité de représentants des forces de l'ordre de l'ancien régime et d'éléments de la Séléka.

Tous devront faire l'objet d'une procédure de sélection et de vérification de leurs antécédents conforme aux directives internationales en la matière afin d'exclure les auteurs de violations des droits de l'homme, et tous devront être dûment formés. Les éléments restants de la Séléka devront être désarmés, et les mercenaires étrangers, en particulier ceux en provenance du Tchad et du Soudan, devront être renvoyés dans leur pays. La promotion et la protection des droits de l'homme devront être prises en compte à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité et du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Tout cela, toutefois, va prendre du temps.

Deuxièmement, il s'avère donc nécessaire de déployer une large force internationale dotée d'un solide mandat de protection afin d'assurer immédiatement la sécurité, de protéger les populations dans l'ensemble du pays, de rétablir l'état de droit et de créer les conditions favorables à la tenue d'élections libres et régulières dans les 18 à 24 prochains mois, comme le prévoient les Accords de Libreville. La présence de 1 400 agents en tenue de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine, dont les effectifs autorisés par l'Union africaine pourront compter jusqu'à 3 500 hommes, est un pas dans la bonne direction, mais des forces de l'ordre en nombre bien supérieur et bien plus représentatives de la diversité nationale sont nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la population sur tout le territoire. Cela permettrait également d'éviter que les groupes rebelles étrangers, comme l'Armée de résistance du Seigneur ou les extrémistes islamistes, ne trouvent refuge dans le pays.

Troisièmement, il faut aussi renforcer d'urgence la composante « droits de l'homme » du BINUCA. En l'état actuel, cette composante n'a pas les capacités suffisantes pour surveiller et vérifier les violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays et communiquer les informations y relatives. Son renforcement permettra au BINUCA de fournir l'appui nécessaire à la réforme du secteur de la sécurité, aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux institutions nationales chargées de protéger les droits de l'homme, de lutter contre l'impunité et de promouvoir la réconciliation.

Quatrièmement, une aide internationale est d'urgence nécessaire pour faire face à la crise humanitaire décrite par la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos. Plusieurs grands bailleurs de fonds ont suspendu leur aide au développement du fait du coup

d'État et du caractère transitoire du Gouvernement. Mais, il faudrait aujourd'hui qu'ils consacrent ces fonds aux programmes d'aide humanitaire et de protection des populations, en particulier à des projets de renforcement de la société civile, de surveillance des droits de l'homme, de reconstruction des écoles et des hôpitaux et de reconstitution des archives et registres nationaux.

Cinquièmement, notre bureau a recueilli des informations sur une multitude de violations des droits de l'homme depuis décembre 2012. Si l'on veut en éviter de nouvelles, il faut que ces cas et tous les autres fassent l'objet d'une enquête de la part de mécanismes indépendants, nationaux ou internationaux, et que les auteurs rendent des comptes. Dans sa déclaration, la semaine dernière, la Procureure de la Cour pénale internationale s'est publiquement déclarée prête à engager le cas échéant des enquêtes et des poursuites sur les responsables de crimes graves. Le Conseil doit signifier clairement aux commandants militaires et aux autorités de transition qu'ils sont pénalement responsables, en droit international, de la prévention des crimes et de la punition de leurs auteurs.

Enfin, il est nécessaire, dans l'attente des élections, qu'il y ait consensus sur le plan national au sujet du caractère inclusif du Gouvernement futur, du développement égal de toutes les régions et de l'absence de discrimination pour des motifs ethniques, religieux ou politiques. Cela pourrait permettre d'empêcher la violence avant, pendant et après les élections. La communauté internationale doit œuvrer dans ce sens aux fins d'une paix et d'une sécurité durables.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Šimonović de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Doubane (République centrafricaine) : Visiteur assidu du Conseil au cours des deux dernières années, et au moment où prend fin ma mission d'Ambassadeur représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais dire merci à tous les membres du Conseil pour l'appui constant, la sympathie, la compréhension dont ils ont fait montre vis-à-vis de ma modeste personne, des collaborateurs qui m'ont accompagné et, au-delà, de mon pays, meurtri, qui a du mal à ce jour à panser ses plaies et à reprendre sa place dans le concert des nations.

Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays

à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'août. Soyez assurée du total soutien de ma délégation au cours de votre mandat. Que les États-Unis, à travers leur nouvelle Ambassadrice, la Représentante permanente, Mme Samantha Power, que nous saluons en lui souhaitant une bonne et fructueuse mission et en l'assurant de notre soutien, reçoivent nos hommages pour leur présidence au mois de juillet. Je les remercie pour la même occasion de la nomination du Conseiller spécial des États-Unis pour la République centrafricaine, M. David Brown. Nous associons à l'expression de cette gratitude le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour son dévouement à la cause centrafricaine.

Au général Babacar Gaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, à ses collaborateurs et à l'ensemble des organisations du système des Nations Unies intervenant sur le terrain aux côtés des populations, je dis merci, par l'entremise du général, au nom de ces populations, en ajoutant qu'ils doivent poursuivre leur tâche, en dépit des nombreuses barrières dressées sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement de la République centrafricaine.

Enfin, que M^{me} Margaret Vogt, qui, au cours de son mandat, en dépit des incompréhensions diverses, n'a épargné aucun effort pour accomplir du mieux qu'elle pouvait sa mission, reçoive ici l'expression de toute la reconnaissance de la République centrafricaine. En ce jour, j'ai une pensée particulière pour mon ami l'Ambassadeur Jan Grauls qui, en tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, a beaucoup fait pour mon pays.

Je voudrais, pour commencer, remercier le Sous-Secrétaire général de l'exposé qu'il vient de nous faire sur la situation en République centrafricaine, un exposé qui contribue à nous édifier sur le drame que vit le peuple centrafricain. Je prends aujourd'hui la parole au nom de ce peuple meurtri, qui est quotidiennement l'objet d'assassinats, d'agressions sexuelles, et de traitements inhumains et dégradants en tout genre.

Hier, le 13 août 2013, la République centrafricaine a commémoré les 53 ans de son accession à la souveraineté internationale, 53 ans marqués par la disparition progressive de l'État. Le 24 mars 2013 a donné le coup de grâce à ce qui restait d'un État fragile. Tous les oripeaux du pouvoir ont disparu. Aujourd'hui la République centrafricaine n'a plus d'armée, plus de tribunaux en dehors de Bangui, la capitale, plus d'archives nationales, plus d'état-civil. Le Gouvernement n'est

plus capable d'assurer tout seul le paiement des salaires des fonctionnaires, ni de fournir de médicaments aux hôpitaux. Le pays est livré comme butin de guerre à ceux qui se sont érigés en administrateurs, percepteurs d'impôts, ou commandants de zone.

La situation est dramatique à l'intérieur du pays, où vivent les quatre cinquièmes de la population. La situation en République centrafricaine présente de nombreuses similitudes avec celle de ce pays frère dont la crise est en train d'être résolue, en ce que le peuple est pris en otage et que sa cohésion sociale est en train d'être déchirée par l'imposition de coutumes venues d'ailleurs ou de très loin. L'Armée de résistance du Seigneur reste également un fléau à éradiquer. Nous nous réjouissons de l'intention de tous les acteurs associés à cette traque – que nous remercions – de poursuivre la lutte afin de mettre définitivement un terme à cette cruelle rébellion. Ne baissons pas la garde tant que cette situation chaotique ne sera pas résolue et que justice ne sera pas rendue à toutes ses victimes.

Aujourd'hui, si elle apprécie à leur juste valeur les différents sommets et assises organisés sur le sort du pays, qu'il s'agisse de Libreville, de N'Djamena I et II, de Brazzaville ou d'Addis-Abeba, la population centrafricaine, toujours en détresse, a les yeux tournés vers le Conseil en ce moment. Elle attend de lui la paix et la sécurité pour retourner chez elle en Centrafrique, pour sortir de la brousse et rentrer au village, pour envoyer ses enfants à l'école. Elle ne veut plus avoir peur pour ses filles et ses fils. Aujourd'hui, la population centrafricaine veut la justice, pour les crimes commis, pour ces femmes et filles victimes d'agressions sexuelles, pour ces maisons brûlées, pour ces biens pillés et emportés. La population centrafricaine attend du Conseil de l'aide pour se relever, reconstruire son pays. Le peuple centrafricain veut définitivement tourner la page des coups d'État et des rebellions. Il veut pouvoir librement élire ses dirigeants, bâtir ses institutions politiques et économiques de manière inclusive. Le peuple centrafricain veut reprendre le contrôle de son destin et vivre dans un État stable, en paix et en bonne intelligence avec ses voisins.

Comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général (S/2013/470), l'État centrafricain s'est totalement effondré – et je ne suis pas fier de le dire ici après 53 ans d'indépendance. La communauté internationale doit en tirer les conséquences, toutes les conséquences, et prendre ses responsabilités. Je voudrais ici saluer l'action de tous les pays amis, de tous ceux

qui sont réunis ici autour de cette table comme au sein du Groupe de contact, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui ont permis d'apporter un peu de réconfort à la population de Bangui et, depuis quelques jours, de l'intérieur du pays. Je salue également le travail des organisations non gouvernementales qui, malgré l'insécurité, portent assistance aux populations en détresse.

La gravité de la situation en Centrafrique exige une plus grande mobilisation et l'implication de la communauté internationale dans son entier. Plus précisément, le peuple centrafricain attend de la communauté internationale qu'elle facilite le déploiement rapide des troupes de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine, force dotée d'un mandat clair du Conseil de sécurité et de moyens conséquents pour pacifier tout le territoire. Il demande par ailleurs que le mandat de cette force soit élargi à la reconstruction de nouvelles forces de défense et de sécurité réellement républicaines, qui soient à même de prendre la relève. Le peuple centrafricain attend du Conseil de sécurité qu'il prenne des sanctions à l'encontre des auteurs des graves violations des droits de l'homme énoncées et dénoncées dans le rapport du Secrétaire général. Le peuple centrafricain demande aux Nations Unies de piloter, de concert avec les autres partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, l'impérieuse reconstruction économique et sociale du pays.

Pour ce faire, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine doit avoir un mandat renforcé avec des moyens humains et financiers adéquats. Les institutions du système des Nations Unies doivent également avoir des moyens humains et financiers renforcés. Il souhaite enfin que le Conseil de sécurité désigne, ou tout au moins suscite en son sein, un pays parrain porteur du

cas centrafricain, parce que nous ne voulons plus que cette crise reste oubliée.

Que le Conseil redonne aujourd'hui, ici et maintenant, l'espoir au peuple centrafricain. Je le demande au nom de cette jeune fille sans défense sauvagement violée à Ouandago; au nom de cette parturiente qui a donné vie à un enfant dans des conditions inhumaines à l'hôpital de Kanga-Bandoro, comme vient de le dire la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires; au nom de cette veuve dont le mari a été froidement assassiné à Galafondo parce qu'il s'opposait au pillage de ses maigres biens; au nom de cette famille de Batangafo ou de Bangui expulsée de sa maison, désormais occupée par un seigneur de guerre; au nom de ce jeune étudiant, extrait d'une salle de classe et assassiné gratuitement à Bangui; au nom de ces jeunes voyageurs qui, simplement parce que des t-shirts aux slogans politiques ont été trouvés dans leurs bagages, ont été arrêtés, ligotés, torturés et assassinés, et leurs corps jetés dans le fleuve; au nom de ce paysan sans défense de Markounda et Kabo à qui on a arraché les bœufs destinés à sa plantation, finalement détruite par des éleveurs venus d'ailleurs et protégés par des hommes en armes; et au nom de ce garçon qui fréquentait une école de Ndélé, depuis lors fermée, et qui est devenu contre son gré un enfant soldat.

Au regard de ce déficit de leadership à même de porter aujourd'hui les aspirations de ce peuple déboussolé et désesparé, je demande au Conseil d'aider à faire renaître une République centrafricaine nouvelle, et d'aider à la reconstruction, au cœur de l'Afrique, d'un État moderne, de paix, de sécurité et de stabilité, où simplement il fait bon vivre.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.